



SERMON IV.

2. COR. 3. 6.

*Dieu nous a rendus suffisans pour
estre ministres du nouveau Te-
stament : non pas de lettre,
mais d'Esprit.*

TOYR ainsi, qu'il arrive
quelques fois, mes freres,
que les oiseaux emportans
des fruiets entre leurs ser-
res, les laissent tomber en volant; &
si en tombant ils se rencontrent en-
tre des cailloux, ils s'y perdent & s'y
corrompent; au contraire s'ils trou-
vent yne bonne terre, ils y germent
& s'enracinent, & puis, si quelcun a
le soin de les cultiver, deviennent de
grands arbres qui portent du fruiet
plantureusement. Ainsi aduient-il
aux Ministres de l'Euangile que le
vol de leurs pensees pendant leurs

predications emporte, de laisser tomber quelques sentées dans les cœurs de leurs auditeurs, qui si elles ne les trouvent bien disposees s'esteignent & perissent là dedans : & si au contraire cette terre les reçoit doucement en son sein, elles y desployent premierement cette vertu à raison de laquelle nostre Seigneur appelle sa parole de ce nom de semence, & puis par le soin du saint ministère croissent & produisent des fructs de foy & de sanctification en abondance. Or nous souvient-il qu'en l'action que nous fîmes Dimanche dernier deuant vous, nous vous dîmes qu'efficace de la grace par laquelle Dieu conuertit les hommes à foy, il faut considerer deux choses : son origine, en ce qu'elle est surnaturelle : & son usage en ce qu'elle est destinée à nous faire voir clairement la misericorde de Dieu qui nous est offerte en Christ par l'Evangile. De façon que là où Dieu a donné quelque reuelation de sa misericorde, mais neantmoins par vne voye naturelle comme en la patience & en la longue attente dont il a vie enuers

les Gentils, il n'a point fait sentir la vertu de son Esprit : & là où la reuelation a esté surnaturelle, mais où toutes-fois il n'y a point eu de declaration de la misericorde diuine, comme en la Loy, là Dieu n'a non plus fait esprouer cette sienne diuine efficace. Pource que là, la reuelation conuient bien avec la grace de l'Esprit quant à l'usage, mais non pas quant à l'origine & à la maniere de la dispensation. Icy, la reuelation conuient bien avec la vertu de l'Esprit quant à l'origine, mais non quant à l'usage. Et pour ce qui regarde la patience de Dieu & sa longue attente enuers les Gentils, nous en parlerons suffisamment. Mais ce que nous dismes de la Loy fut si brief, qu'il y a danger qu'il n'ait pas esté remarqué de plusieurs, ou s'il a esté recueilli, qu'il ne puisse pas germer & fructifier, sinon que nous, y apportions la diligence de nostre culture. C'est pourquoy nous auons choisi ce texte que vous auez entendu, comme fort propre à nostre dessein, & duquel quant à vous, si vous y estes attentifs, vous pourrez tirer vne utilité singuliere.

Il est donc manifeste, mes freres, que l'Apostre fait icy opposition de son ministere avec celuy de Moÿse. Car voicy la suite du passage. Vous estes l'Epistre de Christ administree par nous, & escrete non point d'encre, mais de l'Esprit de Dieu viuant; non point en plaques de pierre, mais en plaques charnelles du cœur. Or auons-nous vne telle confiance en Dieu par Christ. Non point que nous soyons suffisans de penser quelque chose de nous, comme de nous mesmes; mais nostre suffisance est de Dieu: lequel aussi nous a rendus suffisans pour estre ministres du nouveau Testament: non pas de lettre, mais d'Esprit: car la lettre tue, mais l'Esprit viuifie. Que si le ministere de mort escrit en lettres, & engraue en pierres, a esté glorieux, tellement que les enfans d'Israël ne pouuoient regarder en la face de Moÿse pour la gloire de sa face (laquelle gloire deuoit prendre fin.) Comment ne fera plustost glorieux le ministere de l'Esprit? Car si le ministere de condamnation a esté glorieux, le ministere de iustice surpasse beaucoup en

gloite. Mais la question est comment cette opposition se fait.

Quelques vns d'entre les anciens ont esté de certe opinion que par la lettre se deuoit icy entendre le sens literal du Vieil Testament; & par l'esprit, le sens allegorique. Comme si l'intention de l'Apostre auoit esté seulement de dire que le ministere de Moÿse a consisté, en ce que quand il a enseigné le peuple d'Israel, & a escrit les liures que nous auons maintenant de luy en l'Eglise, il n'en a donné que l'escorce au sens literal, c'est à dire, qui se presente le premier a la rencontre quand on vient à la lecture de ces liures. Mais qu'il y a dessous des mysteres profonds qui ont esté reuelez par l'Euangile, dont le ministere & la predication a esté cômise aux Apostres. Certes nous reconnoissons que les liures du Vieil Testament, & particulièrement ceux de Moÿse, sont mysterieux en beaucoup d'endroits, & voyons que l'Apostre S. Paul a diuinement expliqué quelques allegories. Il y en a vn bel exemple au 4. chapitre de l'Epistre aux Galates : vn autre au chap.

9. de l'Épistre aux Rom. icy mesme, où il est fait mention de la face de Moÿse, il y a, comme nous verrons tantost, quelque chose de plus sublime que l'histoire de prim-abord ne semble porter. Mais que pour cela tout ce qui est escrit és livres de Moÿse, doive estre interpreté allegoriquement, c'est chose non seulement eslongnee de la raison, mais de l'apparence de la raison mesme. Que mesmes les choses qui ont vn sens mystericux & allegorique n'en ayent point de literal, c'est ce que nul homme de iugement ne dira iamais. Encore qu'Ismael soit le type de ceux qui cherchent à estre iustifiez par la Loy; & Esau de ceux qui sont reprouvez; Isaac de ceux qui sont iustifiez par la foy en la promesse; Iacob de ceux de ceux qui sont esleus pour estre appellez efficacieusement à la participatiõ de la grace de Christ: Est-ce à dire qu'il n'y ait iamais eu d'Ismael ni d'Esau, d'Isaac ni de Iacob au monde? & que par les allegories il nous faille tellement alembiquer & subtiliser toutes ces histoires que nous les tournions en fumee?

Et

Et finalement de croire que ce soit au sens literal que gise la condamnation & la mort, la iustice & la vie au contraire en la seule allegorie, & qu'il n'y ait que les seules allegories qui nous sauuent, c'est vne opinion merueilleusement bigearre.

De dire aussi que l'Apostre fait icy opposition entre le nouveau Testament, & tout ce qui est contenu en l'ancien, comme si Dieu n'auoit iamais employé la vertu de son Esprit en la vocation d'aucun, fors en la predication de l'Euangile qui s'est faite par les Apostres, & non en cette œconomie de la Loy qui a duré depuis Moysé iusques à Christ, ce seroit chose iniurieuse à la bonté de Dieu qui auoit choisi Israel pour luy donner la cognoissance de ses statuts, & à la foy & pieté de tant de grands personnages de l'Ancien Testament, qui nous sont proposez en exemple. Car quoy? ou n'auroyent-ils pas esté véritablement fideles, veu que l'Escriture sainte recommande leur foy si magnifiquement? Ou s'ils ont esté véritablement gens de bien, comment l'auroyent-ils esté autre-

ment que par l'efficace de cette grace? Ne se peut pas aussi maintenir que cela se die seulement par comparaison; & que pour ce que Dieu n'a pas manifesté cette vertu de son Esprit en si grande mesure sous le Vieil Testament, comme sous le Nouveau, l'Apostre parle du Nouveau avec si grand avantage. Car bien qu'entelles sortes de comparaisons, la splendeur de l'une des choses comparees offusque ce qu'il y peut auoir de lumiere en l'autre, si est-ce que si cela ne se disoit par l'Apostre que de cette façon, il ne se fust pas exprimé avec tant d'energie que d'appeler à diuerses fois le ministere de la Loy, ministere de mort, ministere de condamnation, ministere de lettre qui tue. Il n'y a comparaison qui peust excuser ces expressions s'il n'y auoit autre difference entre les choses que l'Apostre oppose icy, que ce qui dependroit du plus & du moins en la dispensation de la grace. Ioinct que ce n'est pas seulement icy que S. Paul parle de la Loy & du ministere de Moysé en ceste façon; mais ailleurs il enseigne constamment que

la Loy n'a iustificié personne ; qu'elle n'a point esté donnée pour viuifier : & attribue cette louange purement à l'Euangile à l'exclusion de toute autre chose.

Finalemēt il ne se peut pas dire que les Apostres ayent eu la vertu de rendre leur predication efficace par la grace de l'Esprit ou il leur plaisoit, & que Moysse ait esté destitué de cette prerogative. Car il n'appartient qu'à Dieu seul d'employer cette siene grace ou il luy plaist : cela ne depend nullement de la disposition de l'esprit de l'homme. S'ileust dependu des Apostres & de leur iugement pour le certain ils eussent converti tous ceux à qui ils ont presché, & n'eussent pas permis qu'aucun fust demeuré obstiné contre l'Euangile. Car icy il n'en est pas de Dieu comme des hommes. Dieu est à bon à merueille à la verité. Et toute nostre bonté non seulement vient de luy, mais n'est rien en comparaison de la sienne. Mais comme nous le vous auons dit ailleurs, il est souuerainement libre en la dispensation de cette misericorde qui convertit les cœurs

des hommes & y cree la foy : & n'y a aucune loy qui l'oblige de la faire sentir qu'ou bon luy semble. Mais entre les hommes il y a vne certaine societé & communion de sang qui les oblige les vns aux autres naturellement : & là dessus est en partie fondé le commandement par lequel Dieu nous ordonne de procurer de de tout nostre pouuoir le salut de tous nos semblables. Voila pourquoy ou les Apostres n'eussent peu manquer à ce deuoir sans pecher contre celuy de la charité & de la pieté, Dieu a peu vser de sa liberté a son bon plaisir, non seulement sans que ses creatures ayent aucun droit de censurer ses actions, mais mesmes sans rien comettre contre ces vertus de iustice & de misericorde qui rendent la nature si aimable & si venerable. Mais en cela les Apostres & Moÿse ont eu autant de vertu les vns que les autres. Tout ce qu'il y a eu d'eux en leur ministere a esté excusé. Ce qui concerne le dedans depend d'une dispensation merueilleusement différente.

Il en faut donc reuenir à l'inter-

pretation de Caluin, qui distingue en toute cette œconomie du Vieil Testament ; entre les choses qui estoient proprement du ministère de Moïse & celles qui n'en estoient pas. En quant à celles qui estoient proprement du ministère de Moïse, il les appelle la Loy : des autres il dit qu'elles appartenoyent à l'Euangile. Car voycy comme il parle. On pourroit demander, à sçauoir si Dieu en l'Ancien Testament a seulement retenti de voix externe, & qu'il n'ait point parlé au dedans des cœurs de ses fideles par son Esprit. Premièrement ie respon qu'icy S. Paul a considéré ce qui estoit propre à la Loy. Car combien que Dieu besongnast alors par son Esprit, toutes-fois cela n'estoit point du ministère de Moïse, mais de la grace de Christ: comme il est dit au premier chapitre de S. Iean La Loy a esté donnée par Moïse, mais la grace & la verité est venue par Iesus Christ. Il est bien vray que la grace de Dieu n'a point esté cessée en tout ce temps là : mais il suffit que ce n'estoit point par le

moyen de la Loy, car elle n'auoit
 point cela de propre: veu que l'offi-
 ce de Moÿse consistoit seulement
 à proposer au peuple la doctrine
 de vie, y adioustant les menaces &
 promesses. Pour cette cause il ap-
 pelle la Loy, lettre: pour autant
 que de soy e'est vne predication
 morte: est l'Euangile, Esprit pour-
 ce que le ministère de l'Euangile est
 viu, & viuifiant. Secondement
 ie respon que ces choses ne sont
 point dites simplement tant de la
 Loy, que de l'Euangile: mais en-
 tant que l'vn est opposé à l'autre:
 car aussi l'Euangile n'est pas tous-
 jours Esprit. Mais quand on vient
 a faire comparaison des deux, il est
 vraiment & proprement dit que
 la nature de la Loy est d'enseigner
 litteralement les hommes, en sorte
 qu'elle ne passe point les oreilles:
 & que la nature de l'Euangile est
 d'enseigner spirituellement, pour-
 ce qu'il est l'instrument de la gra-
 ce de Christ. Et au mesme lieu apres
 auoir dit plusieurs autres choses de
 la nature de la Loy & de l'Euangile
 qu'il seroit trop long de rapporter,

il dit encore : l'Euangile est a bon „
 droit reputé doctrine de vie, pour „
 autant qu'il est l'instrument de re- „
 generation & qu'il nous offre la „
 reconciliation gratuite avec Dieu : „
 mais la Loy pource qu'elle prescrit „
 seulement la reigle de bien viure, „
 & ne reforme point les cœurs en „
 l'obéissance de Justice, & denonce „
 la mort eternelle aux transgres- „
 seurs, elle ne nous peut apporter „
 autre chose que condamnation. „
 Ou si on aime mieux le dire autre- „
 ment, l'office de la Loy, est de mon- „
 strer la maladie sans montrer „
 aucune esperance de gueri- „
 son. L'office de l'Euangile est de „
 donner remede aux hommes les „
 trouuant desportueus de toute es- „
 perance. Car puis que la Loy „
 laisse là l'homme en soy mesme, et „
 le le condamne necessairement à „
 mort : mais l'Euangile amenant à „
 Christ, ouvre la porte de vie. „

Le ministere de Moyse donc
 doit estre considéré en deux egards :
 ou bien entant que c'estoit un grand
 Prophete choisi de par Dieu pour
 renoueller parmi le peuple d'Israel
 les promesses qui de toute ancienne,

té auoyent esté faites touchant le Messie, & en adiouster encore d'autres : ou bien entant qu'il estoit entremetteur d'une alliance que Dieu traittoit particulièrement avec ce peuple. Si vous le confidez en ce premier egard, il a eu des compagnons en sa charge. David, Esaie, Ieremie, Ezechiel, Daniel, Malachie, & les autres, ont comme luy interpreté les oracles anciens, & en ont laissé à l'Eglise de nouveaux, touchant la redéption laquelle nous deuions auoir en Iesus Christ. Mais si vous le confidez en l'autre, il n'a iamais eu de compagnon: il a esté seul moyennneur de l'alliance legale. En ce premier egard donc, il ne se peut pas nier que le ministère de l'Esprit ne luy ait esté commis, autant comme la condition des temps le portoit. Car qui doutera, que Dieu n'accompagnaît la publication authentique de ces oracles du Redempteur, & des promesses de misericorde qui en dependoyent, de la secrette vertu de son Esprit en la conuersion de ses esteus, pour les amener à la iouissance de la vie eternelle? Mais si vous le con-

fiderez en ce second egard, il n'auoit nullement le ministere de l'esprit, pource que la vertu d'iceluy n'accompagnoit nullement la predication legale; si; di-je; vous considererez la predication legale precisement en elle mesme. Et voila quel a esté l'auantage des Apostres par dessus Moysse.

Quoy donc, dira quelcun : La doctrine de la Loy estoit-elle pas reuelee d'une façon surnaturelle? Auoit-elle pas esté donnee par l'inspiration des cieux? Dieu mesme n'auoit-il pas engraue de son doigt les deux tables en la montagne? Conuenoit-elle donc pas avec cette grace de l'Esprit que nous disons estre surnaturelle & celeste? Elle y conuenoit certes, comme nous vous auons desia dit, quant à l'origine; mais elle ne s'y accordoit nullement quant à l'usage. Car en quoy consiste, mes freres, l'usage de cette grace qui illumine nos entendemens, & par laquelle Dieu nous appelle? Certes à nous faire receuoir les promesses de misericorde que Dieu nous presente: à nous faire comprendre la grandeur de sa charité en

nostre redemption: a nous consoler par l'assurance de la remission qui nous en vient: à nous sanctifier par l'admiration de cette charité de Dieu enuers nous: & en suite à engendrer en nos cœurs l'esperance de la gloire eternelle. C'est là la fin pour laquelle Dieu besongne en nous par son Esprit, à ce que nous puissions recevoir toutes ces choses qui exterieurement nous sont presentees par sa parole.

Or la Loy, si vous la considerez en elle mesme, n'a rien de tout cela. Vous trouuerez bien dans les liures de Moÿse des promesses de remission: vous y rencontrerez des oracles du Messie: vous y remarquerez des tesmoignages indubitables que ces choses n'estoyent pas alors preschées en vain, & qu'il y en auoit quelques vns en qui Dieu operoit par elles. Mais rien de tout cela n'appartenoit à l'alliance de la Loy, & tout regardoit la doctrine de l'Etrangite. Et de vray l'Apostre S. Paul au chapitre troisieme de l'Epistre aux Galates, faisant opposition de ce qu'il appelle la Promesse avec la Loy, remarque expres-

fement que ce sont choses qui ne se
peuvent en façon du monde confon-
dre : & que le temps mesme montre
la prerogative de l'une par dessus
l'autre, en ce que la Loy n'estoit ve-
nue que quatre cens ans apres la Pro-
messe donnée à Abraham ; & que
par consequent elle n'a peu prejudi-
aux droits que la promesse preten-
doit en la iustification des hommes,
& à leur donner toute seule la iouys-
sance de l'heritage. Et c'est de là qu'il
tire tant d'admirables raisonnemens
que ce ne peut estre par la Loy que
nous obtenons la iustification, ni en
tout ni en partie. Pource que ces
deux alliances sont d'une nature si
differente, qu'il est impossible que
les matieres s'en puissent mesler ni al-
lier ensemble. Qu'est-ce donc que la
Loy considerée en elle mesme ? C'est
une alliance en laquelle d'un costé
les hommes promettent à Dieu une
entiere observation de ses comman-
demens, & au reste, s'ils ne les ac-
complissent, se soubsmettent à la
malediction que la Loy denonce. Et
de l'autre, Dieu promet la vie à ceux
qui les accompliront, à ceux qui les

transgresseront, il denonce malediction eternelle. De façon que toute l'alliance legale est contenue en deux formules : *Fay ces choses & tu vivras: Et. Maudit est quiconque n'est permanent en toutes les choses de cette Loy pour les faire.* De remission, de misericorde, d'esperance de pardon, elle n'en laisse point. La denonciation est seuerre, rigide & inexorable. Si donc l'usage de la grace de l'Esprit consiste à nous ouvrir les yeux de l'entendement, pour croire aux promesses de misericorde & de remission, comment est-ce qu'elle eust peu accompagner la predication de la Loy en laquelle il n'est fait mention ni de remission ni de misericorde?

Je ne veux pas dire, mes freres que Dieu n'ait peu accompagner, que reellement & de fait il n'ait accompagné la predication de la Loy, mesme considerée en elle, de quelque vertu de son Esprit: mais ie dy que ce ne pouuoit estre ceste efficace de l'Esprit laquelle conuertit les hommes a salut, & que l'on peut appeller l'Esprit de foy & de repentance. Et de fait, que la predication de la Loy ait esté

ait esté quelques fois conjointe avec quelque vertu surnaturelle, il est assez clair par l'Apostre S. Paul au chapitre huitième de l'Epistre aux Romains, ou il oppose l'esprit d'adoption que nous receuons par l'Euangile de Christ, a l'esprit de seruitude qui auoit eu vigueur sous l'alliance legale. Mais voycy briuement en quoy consistoit son vsage. En la Loy il y a deux choses principalement. La iustice du commandement, comme parle l'Apostre, Rom. 7. Car soit que vous ayez egard à la Loy morale, elle est puisée des sources de la nature mesme : soit que vous regardiés à la ceremonielle, Dieu par elle n'a rien imposé a son peuple, qu'il n'eust tout droit d'exiger de luy : & par consequent l'obeissance a son commandemēt estoit de iustice. Puis apres, la verité de la promesse de la remuneration, & de la denonciation de la vengeance. Car c'est d'une mesme fermeté inuuable de la nature de Dieu & de ses arrests, que fust venue la recompense, si quelcun eust obserué la Loy, & que la denonciation de la peine estoit si seuerē & si inexo-

table. Pour l'homme d'autre costé, si vous le considerez en sa nature, il y a en son entendement vn merueilleux auuglement, en son cœur & en sa conscience vne dureté inuincible & vne stupidité estrange. De façon que si Dieu n'eust rien fait en la predication de l'alliance legale, sinon proposer exterieuremēt le commandement, la promesse & la menace: l'homme n'eust de soy-mesme peu apperceuoir la iustice de ce commandement, ny la verité des promesses & des denonciations qui y estoyent attachées, mais se fust endormi en vne profonde securité: & eust tenu toutes ces choses là pour vaines & frivoles. Ce que l'Apostre Sainct Paul remarque estre arriué a plusieurs, dont il fait ceste excellente description au chapitre troisieme de l'Epistre aux Romains, laquelle il compose de diuers passages des Pseaumes. *Il n'y a nul iuste, non pas vn seul. Il n'y a nul qui entende, il n'y a nul qui recherche Dieu. Ils ont tous fouruoyé, & ont esté ensemble rendus inutiles: il n'y a nul qui face bien non iusqu'a un. C'est vn sepulcre ouuert que*

leur gosier : Ils ont frauduleusement usé de leur langues, sous leurs leures il y a venin d'aspic. Desquels la bouche est pleine de malediction & d'amertume. Leurs pieds sont legers a espandre le sang. Destruction & misere est en leurs voyes. Il n'ont point cognu la voye de paix. La crainte de Dieu n'est point devant leurs yeux. Puis il adiouste, que tout ce que la Loy dit, elle le dit a ceux qui sont sous la Loy : pour apprendre a toute la nation, que s'il y en avoit quelques vns entreux a qui ceste description ne conuint pas entièrement, la difference venoit d'ailleurs que d'eux mesmes ; mais qu'au reste c'estoit là la peinture de leur nature. Dieu donc qui avoit institué l'alliance de la Loy pour reveiller les consciences des hommes qui estoyent si profondement endormies, & les amener par les espouventemens de ses iugemens a chercher leur repos en sa misericorde, pour faire que la Loy ne demeurast pas entièrement inutile a ce dessein, l'accompagnoit enuers quelques vns de quelque vertu surnaturelle, afin qu'au moins ils vinsent à comprendre qu'il ne comman-

doit rien que de iuste, ne promet-
toit rien que de vray, ne denonçoit
aussi rien que de terrible & inexora-
ble tout ensemble.

Mais quoy? Certes si ceste vertu
ne passoit point ce degré (& elle ne
le passoit sinon en ceux qui estoient
esleus) ni cela ne pouuoit consoler,
ni cela ne pouuoit sanctifier les con-
sciencies des hommes. Non consoler
premierement. Car la consolation
de la creature pecheresse depend de
l'assurance de la remission de ses
pechez. D'où vient que Dauid s'es-
crie au Pseaume trente-deuxieme.
*O que bien heureux sont ceux de qui les
pechez sont conuerts! O que bien heu-
reux sont ceux de qui les transgressions
sont remises!* Or nous auons desja
dit que la Loy ne donnoit aucune
esperance de remission. La denon-
ciation y estoit precise & ne s'y pou-
uoit rien changer. Maudit est qui-
conque n'est permanent en toutes
les choses de ceste loy pour les faire.
Non sanctifier aussi. Car outre que
ceste vertu n'alloit pas iusques à re-
purger les conuaitises de l'homme,
mais le laissoit en la domination de

la foy de peché qui estoit en ses membres, comment eust-il peu se faire que la creature se fust veritablement conuertie enuers Dieu, qui ne voyoit aucune esperance d'obtenir pardon de sa misericorde? Et quel droit eust elle eue de l'esperer, où Dieu declare hautement & clairement qu'il punira eternellement la moindre transgression de ses ordonnances? Tout cela donc que cet Esprit a peu produire en l'homme, en est reuenu là, d'engendrer en luy non vne vraye amour des choses bonnes & honestes & conuenables à la volonté de Dieu; mais vn desir mercenaire de la recompense; non vne vraye haine du peché, mais vne crainte seruite & vne perpetuelle treueur a cause de la vengeance. Or estoient bien ces deux passions capables de retenir quelques fois vn peu en bride les conuulsions de l'homme, lors qu'elles n'estoyent pas fort emeuës. Mais non tellement pourant que quand elles commençoient a deuenir vn peu plus turbulentes, elles ne le subiugassent entierement, & ne l'emmenassent tousjours prisonnier.

soubs la domination de la loy de peché qui regne naturellement en nos membres. Voila pourquoy l'Apostre appelle cela, esprit de seruitude. Non pource que de loy il porte les hommes a des affections mercenaires & esclaves : car s'il eust rencontré vne ame bien disposee il y eust engendré la vraye sanctification. Mais pource que le vice & la corruption de l'homme est telle, que là où Dieu ne passe point plus auant en son cœur que de loy persuader tellement quellement la verité de la Loy, il est impossible qu'il ait d'autres mouuemens ni d'autres affections que d'esclaves. Posé donc qu'en cette sienne operation Dieu se soit arresté là, & n'ait point amené les hommes à contempler en sa parole autre chose que la Loy, qu'en pouuoit-il reüssir sinon le desespoir, & par consequent la condamnation & la mort ? Car quelle destresse pouuoit engendrer en l'ame d'un homme, non seulement la pensée de se voir priué de la recompense que la Loy promet a ceux qui l'observeront, mais l'apprehension de la punition & de la malediction que

elle denonce? Certes comme c'est chose horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant, aussi est-ce chose qui cause en l'esprit vne merueilleuse horreur, de penser qu'il est inévitable qu'on n'y tombe.

De cela, mes freres, pouvez-vous aisement cognoistre qu'elle a esté la necessité de l'Euangile, c'est à dire de la promesse de la redemption en nostre Seigneur Iesus, ie ne di pas maintenant si vous opposez l'Euangile à la declaration que Dieu a faite de sa misericorde par la voye de la nature & la conduite de sa providence: mais mesmes si vous l'opposez à la Loy, dont la reuelation a esté celeste, surnaturelle & divine. C'est que ne se pouvant faire que l'Esprit de foy & de vraye sanctification accompagnast la Loy, pour corriger la perversité de l'homme & l'amener à repentance, il luy a fallu proposer vn autre objet devant les yeux, auquel cette grace de l'esprit donnast entree. Et voila pourquoy l'Apostre appelle la Loy, de ce nom de lettre. Car il regarde à ce que Dieu l'auoit à la verité engrainée de

son doigt dedans les deux tables: mais au reste ne l'auoit point imprimée dedans le cœur de l'homme par l'esprit de sanctification, ains auoit toujours laissé dominer & regner en luy ses conuoitises. Au lieu que par la reuelation de la misericorde, qui toute estoit fondée en la promesse du Redempteur Dieu s'est dès le commencement insinué dedans le cœur de ses élus; & par l'assurance de la remission des pechez & l'esperance de l'immortalité glorieuse, y a engendré vne paix & vne ioye innarrable, & encommencé vne regeneration digne de la sainteté de l'esprit qui l'operoit, & de l'excellence de la doctrine qu'il a voulu y feruir de semence.

Ne pensés donc pas, freres bien aimés, que ce ce qu'Adam, ce que Seth, ce que Noë, ce que Sem & Abraham, & Isaac, & Iacob, & les autres Patriarches; ont esté fideles & saints, que cela soit venu de l'alliance de la Loy. Le ministère de Moÿse n'estoit point encor' en vsage. Leur foy qui est si particulièrement recommandée en l'Epistre aux He-

breux; leur saincteté qui est proposée en exemple a tous les siècles, est venue de la promesse de la redemption comme de la source, n'a peu estre produite par aucune autre chose. C'a esté elle seule qui a peu se rendre maistresse de l'esprit humain, & triompher de ses conuoitises. Ne pensez pas que ce que Moÿse, & Aaron, & Iosué, & les Iuges, & Samuel, & Dauid, & les autres Prophetes, en vn mot tous les gens de bien qui ont vescu sous le Vieil Testament, ont gousté l'esperance de la vie de là haut; cela soit venu de la predication de la Loy. La conscience du peché, la denonciation de la punition, fermoit a tous ceux qui estoient seulement sous la Loy, la porte a toute esperance de felicité soit és cieus, soit en la terre. Ce qu'ils en ont gousté est venu de la promesse de la redemption; & la promesse de la redemption n'auoit fondement que sur le Messie. Pour les sauuer il a esté absolument necessaire qu'ils aient creux pour les amener à croire il a esté pareillemēt absolument necessaire que Dieu y mist la main de son Esprit;

pour y mettre d'un costé ceste main de son Esprit, il estoit encore necessaire de mesmes que de l'autre il leur presentast ses infinies compassions en la promesse du Sauueur du monde. Et voila d'où sont puisez tous ces admirables raisonnemens de l'Apôstre S. Paul & contre la Iustification par les œuvres de la Loy, & pour monstrier que nous n'auons la vraye sanctification que par les promesses de l'Euangile.

Mais ce n'est pas le tout. Bien dira peut-estre icy quelcun. L'Euangile a esté entierement necessaire en ceste façon. La foy ne pouuoit venir de la Loy. Il falloit qu'elle prist sa naissance des promesses de redemption qui sont esparées deçà delà dedans l'ancienne Alliance : & il est clair qu'il estoit impossible que les hommes se passassent de ces promesses. Mais puis que Dieu les auoit données & les auoit meslées a trauers la Loy, & que par leur moyen il a amené ses esteus d'entre les Israelites à salut, qu'estoit il besoin qu'il changeast toute la forme de la dispensation dont il s'estoit serui alors, & nous pre-

sentast l'Euangile d'une tout autre maniere qu'il n'auoit esté offert, annoncé & manifesté aux hommes en Judée? N'eust-il pas peu suiure tousiours vne mesme methode en la conuersion des hommes? Icy, mes Freres, nous opposons, non l'Euangile à la Loy considerée precisement en elle mesme; mais l'Euangile à l'Euangile: c'est à dire, l'Euangile comme il nous est reuelé tout a nu, au mesme Euangile voilé de ceste œconomie en laquelle la Loy resonnoit si haut, & les ceremonies apportoyent vn peu d'ombrage & d'obscurité à la predication Euangelique. Et en ce cas certes l'Euangile n'a pas esté necessaire d'une si precise & absoluë necessité; mais si est-ce que mesmes en cet égard nous pouuons dire qu'encore estoit il necessaire.

Or ne dirons nous pas ce que nous traittions il y a peu de iours, que la gloire de la Iustice de Dieu & de sa misericorde qui a paru es souffrances de nostre Seigneur pour le genre humain, si lumineuse & si esclatante, requeroit qu'elles fussent clairement publiées par toute la terre. Ni que

la gloire de la sainteté de la vie de
Christ, de la splendeur de ses mira-
cles, de la diuinité de sa doctrine, &
de la charité incomprehenfible qu'il
a montrée en fa mort, ne deuoit pas
demeurer estouffée dedans les om-
bres de la Loy, mais resplendir aux
yeux de l'Vniuers selon sa naturelle
excellence. Je ne feray pas mesmes
mention des rayons de sa resurre-
ction d'entre les morts, & de la ma-
gnificence de son Ascension és Cieux,
qui ne pouuoient souffrir l'obscurité
des figures & des ceremonies de l'an-
cienne Alliance, non plus qu'un bel
Orient les nuages qui l'environnent,
mais les ont deu nécessairement es-
carter & dissiper, pour paroistre com-
me quand le Soleil reluit en sa force.
Je diray seulement qu'il estoit neces-
saire que l'Euangile fust presché tout
à descouuert, & nostre Seigneur Iesus
proposé deuant les yeux du monde
sans aucun ombrage de la Loy, soit
que vous regardiez la yocation des
Gentils en corps, soit que vous con-
sideriez encore la plénitude de la foy
& de la consolation de ceux que
Dieu appelle par l'efficace de sa
grace.

Certes la Loy estoit composée de trois sortes d'ordonnances, politiques, ceremonielles, & morales: & ceste formule, fay ces choses & tu viuras, obligeoit indifferemment à l'observation de toutes. Or ie vous prie mes freres, comment estce que les nations eussent peu estre induites en croyant en Christ, a changer les formes de leurs gouvernemens, & de leurs polices, & reduire leurs republicues au modele de la Iudaique? Les loix politiques sont elles pas, par la sapience de Dieu qui preside sur la societé humaine, accommodées au naturel de chacune nation & de chacun pays? Et toutes les nations ont-elles vn mesme genie que la posterité d'Abraham, tous les pays du monde sont-ils d'une mesme constitution que la Iudee? Et comme ainsi soit que la vocation des Chrestiens deust estre, comme dit l'Apostre, de peu de sages, de peu nobles, de peu de riches. & de peu de puissans selon le siecle, & que le gouvernement des republicues soit entre les mains des nobles, des sages, des riches & des puissans; quel de-

l'ordre eust mis la predication de l'Evangile entre les nations, quels tumultes, quelles seditions, quelles tempestes? Si l'Evangile de nostre Seigneur pour doucement qu'il ait esté presché, pour grande qu'ait esté la deference qu'il a voulu qu'on ait renduë aux puissances superieures, pour expressement qu'il ait enjoint qu'on se soubsmist a tout ordre humain selon les formes de chacune republicue, a tant souffert de contradiction, qu'eust-ce-esté, s'il se fust mis a remuër les gouvernemens des peuples, & a sapper l'autorité des Rois & des Monarques de la terre.

Pour les ordonnances ceremonielles, c'estoit chose absolument impossible que les nations les observassent & se rangeassent avec la nation Judaique a mesmes services. Ni les rivières & les montagnes & les mers, ne permettoient pas que tant de nations se peussent trouver aux Festes solennelles en Ierusalem: ny la Judée n'eust pas peu fournir de bestail pour les victimes; ny, ie ne diray pas le Temple, ie ne diray pas

la ville de Ierusalem, mais le pays tout entier n'eust pas esté capable de contenir les peuples qui y eussent accouru de toutes parts, s'il eust fallu qu'eust esté accomplie à la lettre ceste parole du Prophete Esaie au chapitre deuxieme; *Il aduendra és derniers iours que la maison de la Montagne de l'Eternel, sera affermie au sommet des montagnes, & sera esleuée par-dessus les costaux, & toutes nations y aborderont. Et plusieurs peuples iront & diront, venez & montons à la montagne de l'Eternel, à la maison de Dieu de Iacob.*

Quant à la Loy morale qui est comprise ez deux tables de l'alliance, elle contient bien à la verité des choses auxquelles les hommes sont tenus naturellement, & que toute nation peut, si elle n'estoit point en l'estat de peché, & doit rendre & à Dieu & à ses prochains en quelque plage du monde qu'elle puisse estre. Mais la publication en eust esté directement opposée à la fin de l'Euangile. Car qu'estce l'Euangile sinon vne bonne nouvelle, vne annoncia-tion de paix, vn message de ioye &

de contentement inenarrable : Et comment eust peu compatir avec cette paix & cette ioye à laquelle l'Euangile deuoit appeller les nations, cette rigoureuse formule, *Fay ces choses* ; & cette autre espouventable denonciation, *Maudit est quiconque ne les fait* : qui estoit pour engendrer dans les esprits des hommes plus de trouble, plus d'agitation, plus de tremblement, plus de tourbillons & de tempestes, plus de voix d'espouuamment, & par maniere de parler, de cris d'alarme, qu'il ne s'en entendit autresfois quand on la publioit dessus la montagne ? C'est pourquoy l'Apostre remarque si expressement que nous ne sommes point venus à *une montaigne qui se puisse toucher à la main, ni au feu brulant, ni au tourbillon, ni à l'obscurité & tempeste, ni à la voix des paroles : laquelle ceux qui l'oyent requièrent que la parole ne leur fust plus lengnement adressée : car ils ne pouuoient porter ce qui estoit enioint ; à sçauoir, si mesmes une beste atouche la montagne, elle sera lapidee ou percee d'un dard. Et Moÿse (tant estoit terrible ce qui apparissoit) dit, Je suis espou-*

Heb. 12
18.

uanté & en tremble tout. Ains nous sommes venus à la montagne de Sion, & à la cité du Dieu vivant, à la Jérusalem celeste, aux milliers d'AnGES: & à l'assemblée & Eglise des premiers nez qui sont escrits es cieux, & à Dieu qui est iuge de tous, & aux esprits des iustes sanctifiez: & à Iesus Mediateur de la Nouvelle Alliance, & au sang de l'aspersion prononçant choses moilleurs que celuy d'Abel. Partant, mes freres, pour appeller les Gentils à la cognoissance de Dieu, il estoit entierement necessaire que l'Euangile leur fust proposé tout à descouuert, déuéléppé & deschargé des choses qui apparteñoient au ministère de Moÿse.

Pour ce qui regarde la plénitude de la foy & de la consolation de ceux que Dieu deuoit appeller d'entre les nations. Je vous prie, mes freres, de considerer icy l'excellente remarque que fait nostre Apostre en ce chapitre. Nous ne sommes point, dit-il, comme Moÿse qui mettoit un voile sur sa face, à ce que les enfans d'Israel ne regardassent à la fin de ce qui deuoit estre aboli. Vous sçauéz l'histoire. Moÿse descendant de la montagne, de ceste

si estroite communication avec Dieu, auoit la face si resplendissante que le peuple ne la peut supporter : à cause dequoy Dieu luy cōmanda de mettre vn voile dessus, à ce que ces rayons n'esbloüissent pas les yeux du peuple. Mais si la lettre de ceste histoire est aisée, le mystere en est profond pourtant. La resplendeur de la face de Moÿse estoit le type de la claire manifestation de l'Euangile; c'est à dire de ceste excellente lumiere de verité que Iesus-Christ nostre vray Moÿse, nous deuoit apporter des cieus, de cet intime & familier cōmerce avec Dieu, qui luy fait dire qu'il est au sein du Pere, & que nul n'est monté au Ciel sinon celui qui est descendu du ciel, à sçauoir le Fils de l'homme qui est au ciel. Le voile est l'image de la Loy qui a couuert la splendeur de cet Euangile, tandis qu'elle a subsisté, & a empesché que les rayons n'en esclattassent si vifs & si brillans, comme ils eussent fait s'ils n'en eussent point esté couverts. La foiblesse des yeux du corps du peuple d'Israël qui ne pouuoit soustenir ceste splendeur, estoit l'image de la foi.

Jeann. 1.

18. & 2.

13.

blesse des yeux de l'esprit, qui ne pouuoit alors soustenir l'esclat d'une claire manifestation de l'Euangile. Je di la foiblesse de l'esprit, non eu égard à la constitution naturelle des facultez de l'homme: car en cet égard ce n'est pas foiblesse, c'est auement. Je di foiblesse, eu égard à ce que Dieu ne donnoit pas alors de son Esprit pour l'ordinaire en si grande mesure comme il a fait depuis l'apparition de Christ, pour pouuoir contempler attentiuement la lumiere de ceste doctrine qu'il nous a manifestée. Car de fait, si nostre Seigneur a dit à ses Disciples autresfois, j'ay beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne les pouuez encore porter, que pouuoit ce estre des disciples de Moÿse? Comme donc s'il y auoit quelcun parmi le peuple d'Israël qui eust la veüe du corps sombre & hebetée, depuis que Moÿse eut couuert sa face, cestuy-la ne voyoit plus que son voile, & n'apperceuoit du tout rien des rayons de son visage: Ainsi s'il y auoit quelcun à qui Dieu eust seulement donné ce que l'Apôstre appelle l'esprit de seruitude pre-

Iean 16.

12.

cisement, il ne voyoit rien en Moÿse
sinon le ministere de la Loy, & ne ti-
roit point de consolation de la cog-
noissance des promesses de l'Euangi-
le qui y sont meslées. Mais comme
s'il y en auoit quelques vns qui eus-
sent les yeux du corps vn peu per-
çans, ils apperceuoient quelque cho-
se de la splendeur de la face de Moÿse
au trauers de son voile: aussi s'il y en
a eu qui eussent les yeux de l'esprit
dauantage illuminez de l'Esprit de
Dieu, comme certes il y en a eu qui
appartenoyent a l'election de Dieu,
au trauers du ministere de Moÿse &
de l'Alliance de la Loy ils ont apper-
ceu les promesses de grace & de mi-
sericorde que Dieu y presentoit és
oracles de son Vnique. Mais quoy
que c'en soit, ne plus ne moins que
pour bons & perçans que les Israeli-
tes eussent les yeux du corps, si ne
voyoyent ils ceste splendeur du vifa-
ge de Moÿse qu'obscurement a cause
du voile: ainsi pour illuminez que
fussent alors les entendemens des Is-
raelites selon la condition du temps
d'alors, si ne voyoyent ils la Religion
Christienne és promesses du Re-

dempteur, qu'un peu sombre & comme offusquée de la dispensation Legale.

Et de vray, mes freres, ie vous prie, mettez vous vn peu à lire les livres de Moÿse, notamment ceux ou l'Alliance Legale est establie, l'Exode, le Leuitique, les Nombres & le Deuteronomie; & y considerez attentiuemēt d'un costé les choses qui appartiennēt à l'alliance de la Loy, & de l'autre celles qui regardent l'alliance de la Grâce & les promesses du Messie. Vous verrez que les choses qui y concernent le Messie, les oracles, dis-je, qui le promettent, & les declarations que Dieu y fait de sa misericorde, sont premierement en plus petit nombre que les autres, puis apres qu'elles y sont couuertes & ombra-gees de tant de constitutions, de tant d'obseruations, de tant de ceremonies, de tant d'ombres, de tant de nuages, de tant de promesses des choses temporelles, de tant de menaces de maledictions de toute nature, de tant de choses en somme, qui n'appartiennent nullement à l'Euangile de Christ tel que les Apo-

fites le nous ont enseigné; que ce sont
 comme belles estoiles à la verité,
 mais entées en vn ciel de nature dif-
 ferente ; bellès pierreries & brillan-
 tes, mais enchassées deçà de là en
 vne tapissierie merueilleusement bi-
 garree & vn peu obscure tout ensem-
 ble. De façon qu'il a fallu que Dieu
 ait donné a ses esleus vne grace par-
 ticuliere pour les bien appercevoir,
 & tirer de leur lumiere la consolati-
 on qui leur estoit nécessaire contre
 cette obscurité de la Loy & les fra-
 yeurs que sa predication pouuoit
 engendrer en leurs ames. Mais aussi
 certes n'y a t'il eu aucun de ceux
 qu'il auoit donnez à son Fils en son
 eternelle predestination, qui apres
 les diuerses peines que luy pouuoit
 donner tout ce grand embarras de la
 Loy, n'ait trouué vn paisible repos es
 promesses du Redempteur; apres les
 diuerses alarmes que luy auoit don-
 nées sa conscience excitée par ces de-
 nonciations, ne trouuast le necessari-
 re soulas en la misericorde que l'E-
 ternely auoit manifestée. Voyons
 donc maintenant qu'elle pourroit
 estre nostre foy, nostre consolation,

& nostre sanctification si l'Euangile eust esté presché de la mesme maniere.

Premierement l'Euangile nous apprend que nous sommes iustifiez par la seule foy en nostre Seigneur Iesus, & par la remission de nos pechez en Christ. Je vous prie quel empeschement pourroit donner à ce que nous ne le nous persuadassions ainsi, cette repetition si frequente de ces mots, *Fay ces choses?* Ces protestations si expresses que Moysé fait au peuple d'Israel, qu'il met devant luy le bien & le mal, la vie & la mort, selon qu'ils obserueront exactement ou manqueront en vn point seulement a obseruer ses commandemens & ses ordonnances? L'Euangile non obstant perceroit pour le certain par l'assistance de l'efficace de l'Esprit dans le cœur des esleus de Dieu, comme il faisoit autresfois, mais ce ne seroit pas sans auoir de la luite avec les pensées que la Loy engendre. Et de fait, n'a ce pas esté la matiere du scandale des Iuifs, & l'opinion que l'Apôstre S. Paul a tant essayé d'arracher de leurs esprits, par ces diuines dis-

putes de la Iustification que nous auons en l'Epistre aux Romains, aux Ephesiens & aux Galates? Et n'est-ce pas encore ce qui maintenant perd ceux de l'Eglise Romaine, qu'au lieu de s'arrester à la doctrine de l'Evangile, comme nous l'auons au Nouveau Testament, ils vont quand il est question de la doctrine de la Iustification ramasser deçà delà dans l'Ancien, toutes les promesses que Dieu fait à l'observation de ses commandemens, & ressuscitent ceste formule, *Fay ces choses & tu viuras*, que l'Evangile auoit enseuelie? Puis des liures de la Loy ils passent dedans les Prophetes, & là recueillent toutes les manieres de parler nées de ceste dispensation Legale, qui conuenoyent a ces temps là, mais sont tout a fait hors de saison en la predication Euangelique, pour en argumenter contre nous, c'est à dire contre la doctrine du S. Apôstre? Je di, mes Freres, que c'est comme vne espece de miracle qu'un homme nourri en la doctrine de la Loy, puisse gouter la doctrine de la Iustification par la seule foy; & en voyons tous les iours a

nostre

nostre grand regret les experiences en ceux de la communion Romaine, a qui Dieu a donné quelque goust de la verité de nostre profession: qui ne se peuuent, qu'avec vne difficulté incroyable, défaire de l'empeschement que donne a leur esprit la predication du ministere de Moyse qui est remise sus parmy eux, & le perpetuel conflict qui est entr'elle, & les paroles, disputes & raisonnemens de l'Apôstre S. Paul en l'Euangile. Ce n'est pas, mes freres, que cela doive estre proprement imputé à la Loy. Au contraire, elle auoit esté expressement donnée pour faire cognoistre aux hommes la corruption de leur nature & la neantise de leur iustice, pour les faire recourir à ceste iustice éternelle que le Saint des Saints deuoit amener en auant, comme dit Daniel au chap. 9. Et ce deuroit estre là le seul vsage que nous tirassions en cet égard de la lecture & predication legale. Mais c'est que l'homme est naturellement hypocrite & glorieux, & que ce qui luy est présenté pour luy estre matiere de consternation & d'humilité, il le tourne, si Dieu

par son Esprit ne remédie a ceste perverse inclination naturelle, en occasion de presumption & de superbe.

Quant à la consolation, comme elle naist de la doctrine de la Iustification par la foy, selon ce que l'Apôstre dit, *Qu'estans iustifiez par foy, nous auons paix enuers Dieu par nostre Seigneur Iesus*, Rom. 5. Aussi est elle merueilleusement alterée & inquiétée par le meffange de la doctrine de la Iustification par les œuures. Car ou la Loy dit, *Fay ces choses*; qui se peut asseurer de les auoir faites? Et ou elle dit, *Maudit est quiconque n'est permanent en toutes les choses de ceste Loy*, qui se peut vanter d'estre deliuré de ceste malediction? Et ou ces choses resonnent perpetuellement aux oreilles du corps & de l'esprit, combien est troublée la tranquillité que la mort de nostre Seigneur Iesus doit engendrer és ames des hommes? Certes le Prophete Dauid le nous a assez appris par son exemple. Il viuoit en vn temps auquel les promesses du Messie estoyent encore beaucoup plus claires qu'au siecle de moïse. Il auoit receu de Dieu des graces

zares & ausquelles il y en auoit peu
 de comparables. Et neant-moins
 pource qu'il viuoit sous l'œcono-
 mie de la Loy, qui insiste perpetuel-
 lement sur les commandemens & les
 defenses, sur les promesses & les
 menaces en suite de l'obeissance ou
 de la transgression, il entre quelques
 fois par le sentiment de ses offenses en
 des destresses extremes, & au Psea-
 me 32. il dit qu'elles luy ont donné des
 inquietudes comme inimaginables.
 Puis ne trouuant point de repos
 qu'en l'assurance de la remission,
 il s'escrie, comme nous auons tantost
 dit, avec admiration; *O que bien-heu-
 reux est celuy auquel les pechez sont
 couuerts! O que bien heureux est celuy
 auquel les transgressions sont remises!*
 Paroles dont l'Apostre S. Paul tire
 au chap. quatrieme de l'Epistre aux
 Romains, vn argument inuincible
 contre la doctrine de la iustification
 par les œures. Et c'est ce qui fait di-
 re en quelque lieu à ce grand au-
 theur que nous auons nommé au
 commencement; qu'encore qu'il soit
 arriné sous la dispensation legale
 que quelques particuliers ayent eu

vne plus grande foy que pour la plus part nous ne l'auons, tels qu'ont esté Moÿse & Dauid, si ne faut-il pas laisser de considerer que l'Esprit de seruitude qui tient les hommes en crainte, estoit de son ministere. Si, dit-il, la Loy est considerée en foy elle ne peut, sinon, en tenant desia les hommes sous vne miserable seruitude, les enferrer encore de l'horreur de la mort, d'autant qu'elle ne leur promet aucun bien que sous condition de faire, & d'autre part denonce la mort à tous transgresseurs. Parquoy, comme dessous la Loy estoit l'esprit de seruitude lequel pressoit de crainte la conscience: ainsi sous l'Euangile est l'esprit d'adoption qui resiouit nos ames par le tesmoignage de nostre salut. Mais pource que telle estoit la dispésation de Dieu alors, s'il permettoit que ses enfans fussent quelques fois grieuement affligez en leurs consciences par la crainte de la punition de leurs offences; il venoit pourtant à leur secours, & leur donnoit selon la mesure de la condition des temps, l'esprit de consolation qu'il espan-

doit comme vn doux baume és playes de leurs ames. Maintenant que ceste dispensation est abolie par son ordonnance, ceux qui la remettent sus, s'enferment eux mesmes en de mortelles frayeurs, & pour punition d'auoir si indignement corrompu son Euan-gile, Dieu les priue de cet Esprit de consolation qu'il faisoit sentir aux autres. De là viennent ces frayeurs, ces destresses, ces angoisses, ces tremblemens continuels, ces cruelles defiances qu'ont ceux qui doutent s'ils seront sauuez ou s'ils ne le seront pas, s'ils sont en estat de grace ou bien s'ils n'y sont pas, s'ils doivent prendre la hardiesse de leuer les yeux vers les cieus, ou s'ils se doiuent resoudre, si resoudre on se pouuoit, à la souffrance des peines eternelles. Cela vient, di-je, de ce qu'on leur crie perpetuellement aux oreilles le ministère de la Loy; qu'on leur denonce la malediction de Dieu sur ceux qui manquent à la faire: qu'on leur propose le Royaume des cieus pour guerdon de leurs bonnes œures & de leur sainteté, & qu'on leur retranche l'esperance d'y paruenir au-

trement que sur les eschelles de leurs merites.

Il en est de mesmes pour le regard de la vraye sanctification: L'Euangile nous apprend que Dieu nous a donné la vie en nostre Seigneur Iesus, a celle fin de nous rendre saincts, & que nous sommes sauuez afin de faire de bonnes œuures. La Loy au contraire nous commande afin d'auoir la vie d'estre saincts, & de nous proposer le salut pour prix de nos bonnes œuures. Ainsi en l'Euangile nous auons la vie en la mort de Christ; pourueu que nous croyions, auant qu'estre saincts; en la loy il nous faut estre saincts & obseruer les commandemens auant qu'auoir la vie. En l'Euangile donc c'est Dieu qui nous donne la sainteté par la communion que nous auons avec son Fils en qui nous croyons; en la Loy nous la deuons auoir de nous mesmes. En l'Euangile nous sommes saincts par gratitude enuers Dieu de ce qu'il nous a sauuez, & ainsi c'est l'amour de Dieu qui domine en nous: Et ou ceux qui sont soubs la Loy n'essayans a estre saincts que

Tit. 2.

14.

Eph. 2.

8.9.10.

pour estre sauuez; sont sans doute beaucoup moins possédez de l'amour de Dieu que d'eux mesmes. En l'Euangile nous sommes saincts pource que nous sommes enfans qui de uons represepter l'image de nostre pere celeste: en la Loy s'il n'y a qu'elle qui nous gouerne; nous n'essayôs a estre saincts que par l'esperance de la recompence où la crainte de la peine: qui sont proprement les mouuemens des mercenaires & des esclaves.

Qu'est-il donc arriué, mes freres, aux esleus de Dieu sous la dispensation legale, en laquelle ces alliances estoyent, ce sembloit, si meslées ensemble? Certes ils y ont aperceu nostre Seigneur Iesus: c'est à luy seul que leur election les appelloit. Mais voulez-vous que ie vous die comment? Non seulement obscurement, pource que les promesses n'approchent iamais de la clarté de la reuelation de la chose mesme: mais encore au trauers de la Loy qui donnoit à la doctrine de l'Euangile alors quelque peu de chose de sa teinture. Comme si vous voyiez vn homme en

vn lieu obscur & au trauers d'vn verre peint; vous apperceuriez bien la conformation de ses membres iusques à dire, c'est vn homme : mais neantmoins vous ne remarqueriez pas distinctement ses lineamens, & encore le verriez vous en des couleurs vn peu estranges que le verre luy communique contre sa nature. Ainsi ont-ils veu la redemption par Christ, & l'ont recognüe suffisamment pour leur salut : mais ç'a esté imparfaitement au prix de l'excellence de nostre cognoissance. Ils ont veu la iustice qui est par la foy, mais ce n'a pas esté sans auoir souuent à luitter contre la pensée de la Iustification par les œuvres. Ils ont veu la consolation par l'assurance de la remission : mais ce n'a pas esté sans sentir souuent de merueilleuses alarmes en leurs consciences. Ils ont veu la vraye sanctification & en ont esté faits participans : mais ce n'a pas esté sans y mesler quelque chose de ceste crainte seruite qui est si eslongné de la doctrine de la foy. En vn mot ils ont veu la Religion Chrestienne à la verité & ont esté sauuez par elle; mais

ils l'ont venë de loïn, & encore tellement habillée à la Indaique, que qui la nous presenteroit ainsi deuant les yeux, la nous feroit mescognoistre; accoustumez que nous sommes à la voir sans aucun déguisement, & en sa couleur & stature naturelle. Que s'il y en a eu quelques vns a qui Dieu ait donné des lumieres extraordinaires & des cognoissances qui approchassent de celles que nous auons maintenant sous le Nouveau Testament, cela s'est fait par enthousiasmes & rauissemens particuliers, & non pas selon la voye commune & ordinaire que Dieu suiuoit alors pour amener ses esleus à sa cognoissance salutaire.

Qui doutera donc, mes freres; apres cela que la claire predication de l'Euangile ne fust absolument necessaire, pour nous offerir vne fois tout net toute imagination que nostre salut dependist de nous, & ne nous laisser plus à combattre contre la bonne opinion de nous mesmes? Pour engendrer en nos consciences vn profond repos, & ne permettre pas qu'il soit troublé d'aucune fra-

yeur de malediction ni de vengeance ? Pour produire en nous l'amour de la vraye sanctification par l'admiration des compassions de Dieu en nostre salut, & nous deliurer pleinement de toutes pensées serviles & mercenaires ? En vn mot pour nous faire sentir avec vne ioye inenarrable & glorieuse l'Esprit d'adoption qui nous fait crier Abba Pere, & qui rend tesmoignage à nostre esprit que nous sommes enfans de Dieu, & nous oster tout ce qu'il y pouuoit auoir autres-fois meslé es fideles de cet esprit de seruitude qui nous eust tenus perpetuellement en crainte. Et pleust à Dieu que nos aduersaires de l'Eglise Romaine peussent bien comprendre quelle difference il y a entre le Vieil & le Nouveau Testament; qu'elle a esté la necessité de l'abrogation de la Loy & de la publication nuë & descouuerte de l'Euangile. Mais il leur en arriue en la lecture du Vieil Testament, comme il est arriué à plusieurs en la lecture du vingt-quatriesme chapitre de S. Matthieu. Là nostre Seigneur Iesus respond à deux questions merueil-

leusement differentes : de la destru-
 ction de la ville de Ierusalem & de
 son second aduenement pour le iu-
 gement du monde. Et pource que
 le temps auquel il respondoit le re-
 queroit ainsi, il mesle les deux res-
 ponses ensemble; les disciples n'estans
 pas encore en estat d'en tirer de l'e-
 dification s'il les eust clairement di-
 stinguées. Au lieu donc d'interpreter
 les responses par la consideration de
 la matiere mesme & de la chose dont
 il s'agit, & attribuer à chacune que-
 stion les responses qui luy conuien-
 nent, ils les ont brouillees & pelle-
 meslees & en ont peruertit toute l'in-
 telligence. Ainsi ne considerans pas
 que Dieu en la dispensation legale
 mesle ensemble deux choses extre-
 mement diuerses, l'Euangile & la
 Loy, pource que le temps & cet aage
 de l'Eglise le demandoit ainsi; au lieu
 de mettre a part dedans le Vieil Te-
 stament ce qui regarde la Loy, & en
 tirer pour l'instruction de l'Eglise
 Chrestienne ce qui est purement
 Euangelique, comme sont les oracles
 du Messie, les promesses de miseri-
 corde, les beaux exemples de foy, les

excellens mouemens de pieté , les prieres feruentes conioinctes avec confiance en la bonté de Dieu , les recognoissances que les saincts y font de leur neant & pour le corps & pour les facultez de l'esprit , pour donner à Dieu toute la gloire de leur salut , les tesmoignages qu'ils y donnent de leur ioye & de leur esperance, les preuues qu'ils y rendent de leur sincere affection à la sainteté & à la vertu , & semblables , & ne faire cas du reste qu'autant qu'il peut seruir à amener les hommes à l'experience de ces choses , ceux de l'Eglise Romaine ont estouffé la doctrine de Christ sous les dogmes & les observations qui appartiennent à l'alliance legale.

Mais en fin , mes freres , apres tous ces raisonnemens , que nous reste-il plus à dire sinon que c'est la cognoissance du Seigneur Iesus dont nous parlons; car qu'entendons-nous autre chose par ce nom de l'Euangile ? En sa naissance donc nous auons veu l'accomplissement des promesses d'Immanuel , Dieu s'estant allié si estroitement avec la nature humaine. En

ne. En sa vie, vn exemple incomparable de saincteté, sur lequel nous ayons à former la nostre avec toute sorte de foin & de diligence. En sa predication vne source inespuisable de sapience, vne lumiere celeste, vne doctrine diuine qui esclaire nos entendemens en la cognoissance des choses appartenantes à l'immortalité glorieuse. En ses miracles vne preuue indubitable de sa diuinité, vn symbole de la puissance qu'il deploye en la guerison de nos esprits, en la restauration, en la resurrection de toutes nos facultez à son seruice: vne arre finalement de cette excellente grandeur de vertu & de puissance par laquelle il ressuscitera nos corps en sa iournee bien-heureuse. En sa mort, vn bouclier impenetrable aux traits des frayeurs & des espouuantes de la nostre: la satisfaction pour nos pechez, le payement de nos debtes, le sacrifice inestimable qui a fait la propitiation de toutes les souilleures de nos consciences. En sa croix le triumphe de nos craintes & de nos passions tout ensemble. Là voyons nous laceree l'o-

T

bligation qui nous estoit contraire. Là voyons-nous attachees les convoitises de la chair. Là contemplons-nous la malediction tournee en benediction: là le vieil homme crucifié qui nous donnoit autres-fois tant de peines. En sa resurrection nous voyons portaites les victoires qu'il a remportees de Satan & de la mort; les pieces de leur empire brisees & fracassées: & qui des yeux de la foy le contemple sortant du tombeau, y voit escrite en caracteres plus lumineux que les rayons du Soleil mesme, la declaration authentique que Dieu y fait que son ire est appaisée, que desormais il iustificera tous les croyans, qu'il n'y a plus rien qui mette empeschement à ses misericordes. En son ascension és cieus nous voyons le glorieux triomphe non seulement des ennemis de nostre salut, qu'il y tient enchaisnez sous des liens de fer qu'ils ne scauroyent briser; mais des cœurs de ses esleus encore qu'il emporte avec soy attachez par la cognoissance & admiration de ses infinies compassions, & par l'Esprit de sanctification qui tient en vne ioye

inenarrable toutes leurs affections prisonnières. En son intercession là haut nous voyons les appuis inébranlables de la persévérance de nostre foy, les sources de cette force invincible que l'Esprit insinue en ses racines, qui fait qu'elle les enfonce si avant, qu'elle y devient si forte & si vigoureuse, qu'elle ne craint ni les tentations de Satan, ni les allechemens du monde, ni la légèreté de nostre propre volonté, dont la puissance de la grace a fixé la naturelle inconstance. Et finalement en la gloire qu'il possède es cieux à la dextre de son Pere, nous voyons en partie le modele de nostre future glorification; car nous sommes predestinez à estre rendus conformes à son corps glorieux; en partie l'assurance de nostre protection contre tous nos ennemis, en cette infinie puissance que Dieu luy a donnée es cieux & en la terre. En vn mot nous voyons celuy par lequel nous auons accez au Pere, qui nous donne la hardiesse d'approcher du thorsne de grace avec assurance, qui nous est vn pleige immortel d'estre secourus en temps op-

portun, par qui nous adressons nos prieres à Dieu, qui les luy presente luy mesme & les recommande, & qui ayant vestu nostre nature sçait compatir à nos infirmités, & enuoyer des cieus en nos cœurs son Esprit de force & de consolation qui les rende insurmontables à toutes tentations, & nostre ioye perennelle. Sans luy la conscience du peché, les frayeurs continuelles de la mort, les denonciations de l'ire de Dieu, les maledictions de la Loy, tendroyent nos nos ames en des frayeurs irremediables, les engloutiroyent en vne tristesse selon le monde, les precipitoyent en vn desespoir inconsolable. Sans luy nostre peché regneroit absolument en nous; le Diable y auroit encore cet empire qu'il y auoit autres-fois & domineroit avec vne efficace merueilleuse en nos conuoitises. Christ est celuy qui nous a deliuré de tout cela: Christ est celuy dont la cognoissance nous assure de cette deliurance. Christ est l'eschelle par laquelle nos cœurs montent dès maintenant dedans les cieus, & les Saints Anges descendent des cieus.

pour la defense des esleus de Dieu en la terre. Christ est en somme l'image de Dieu en laquelle nous osons contempler celuy duquel on disoit autres-fois, nous mourrons car nous auons veu l'Eternel. C'est en luy que s'est reuelé celuy dont l'essence est incomprehensible à nos esprits, & de la face courroucée de qui sortent des flammes & des esclairs insupportables à la creature pecheresse.

Or voyez-vous, mes Freres, comme nous auons tasché à vous représenter bien particulièrement la necessité de l'Euangile de nostre Seigneur Iesus, soit que vous faciez comparaison de l'Eglise Chrestienne avec les nations Payennes destituées de la cognoissance du Redempteur; soit que vous en faciez comparaison avec l'Eglise Iudaïque sous l'œconomie de la Loy. C'est donc à vous désormais à le retenir en sa pureté, & vous donner bien garde d'y rien mesler ni des idolatries & superstitions des Gentils, ni des ceremonies & doctrines des Iuifs mesmes; sinon certes entant que les doctrines des Iuifs se trouuent estre en l'ancien Testament les

doctrines de l'Euangile. Moÿse n'est pas vostre mediateur : c'est Iesus-Christ. L'alliance de la Loy n'est pas celle par laquelle vous auez à estre sauuez, c'est celle de la grace. Tout ce que vous pouuez tirer de Moÿse si vous le considerez comme Prophete, c'est qu'il a predict le Christ. Mais Christ s'est representé soy mesme au monde. Les oracles des predictions seruent desormais a iustifier la verité de la manifestation du Redempteur, par la conformité admirable que nous y trouuons avec elle. Tout ce que vous en pouuez tirer encore si vous le considerez comme entremetteur du Traicté de la Loy, c'est qu'il a esté figure de Christ. Mais Christ en se representant soy mesme a chassé les figures & les ombres. Elles seruent à ceste heure à nous faire admirer la sapsience de ce luy qui auoit ainsi pourtrait les choses si long temps deuant qu'elles arriuaissent. Tout ce que vous pouuez recueillir de l'Alliance de la Loy & du ministration de Moÿse considéré en soy mesme, est la cognoissance de ceste misere naturelle & de ceste male-

diction à laquelle vous estes assubiet-
 tis, pour estre si fort eslongnez de la
 saincteté que les commandemens des
 deux tables exigent de vous; mais
 c'est afin de vous faire recourir à ce-
 luy en qui vous avez salut & deli-
 urance. Aussi estoit-ce là certes la fin
 de son institution autresfois. Si elle a
 engendré quelques autres pensées en
 l'esprit des hommes, si elle y en en-
 gendre maintenant, comme vous
 voyez que ceux de l'Eglise Romaine
 y cherchent les preuues de leur do-
 ctine de la Iustification par leurs œu-
 res, cela est venu du vice de l'esprit
 humain naturellement enclin à se
 flatter soy-mesme. Qui trouue ses
 vices tousiours peris, & ses preten-
 duës vertus il les qualifie de merite.
 Qui diminue tousiours tant qu'il
 peut l'horreur de ses pechez, & enfle
 ses actions qui ont la moindre appa-
 rence d'honesteté; d'eloges & de
 loüanges. Qui n'ayant rien dequoy
 se courir contre le iugement de
 Dieu, ose se promettre des recom-
 penses de sa iustice.

Cependant, mes freres, & de la
 foy de Moÿse, & de la foy de ces

saincts Personnages qui ont embrasé la misericorde de Dieu desployée au Christ à venir, puisez & des exhortations puissantes, & des exemples efficaces, & des consolations viues pour estre esleuez en mesme esperance. Voire d'autant plus que vostre condition est sans comparaison plus auantageuse. Ils ont creu en Christ. Mais c'estoit en Christ à venir. Quelle consolation vous est-ce de le voir réellement descendu des cieus, incarné parmi vous, & présenté si clairement au monde? Ils l'ont apperceu: mais ç'a esté de loin & obscurément. Quelle consolation vous est-ce de le voir pourtrait deuant vos yeux par la predication de l'Euangile? De voir tous les tenans & les aboutiffans de la doctrine de salut, la lumiere & la proportion admirable de la Religion Chrestienne? Ils l'ont recognu; mais ç'a esté au trauers de la Loy, en vn habillement estrangier, en des couleurs peregrines & eslongnées de sa nature. A vous il est monstré tout à nu; vous le pouvez voir en son naturel, sans estrangeré, sans meflange ni bigarrure.

quelconque. Ils on veules rayons de la splendeur: mais ç'a esté autant qu'il en pouoit passer au trauers d'vn voile. A vous il est donné de contempler la gloire de sa face pour estre transformez en la mesme image de gloire en gloire comme par la vertu de son Esprit. Le Iuif a eu vn incomparable auantage sur le Gentil autresfois: le vostre sur la nation Iudaique n'est pas si grand, mais neantmoins il est fort considerable. Si donc ce peuple a eu subiet de rendre graces a Dieu de ce qu'il auoit fait blanchir la premiere aube de ce beau Soleil sur ses montagnes, pour le conduire au milieu des espaises tenebres du monde, au lieu qu'il auoit laissé les autres nations en leur ignorance naturelle, & si ceste nation luy en a rendu les recognoissances par sacrifices d'actions de graces en son Tabernacle: ne luy offrons pas quant à nous des gasteaux & des taureaux, ne nous amusons pas a respandre du sang dedans son Temple, mais rendons luy les bouueaux de nos leures & la gratitude de nos cœurs, pource qu'au lieu de ce peu de lumiere qui

resplendissoit dans le ciel de la Judée,
il a fait lever sur nous l'Orient que
cette nation attendoit, & amené le
Soleil de Justice sur nos testes. C'est
toute la recompense que requiert de
nous celuy a qui est deu toute gloire,
force & empire és siecles des siecles.
A M E N.

